

Commune de SAINT-GILLES
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : PU2015-34 21866
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.371/s.576
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Messieurs,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Africaine, 64.
Division d'une maison unifamiliale en trois logements.
(Dossier traité par Mme I. Vandeville) **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 1^{er} septembre 2015, sous référence, reçue le 3 septembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23 septembre 2015.

La demande concerne une maison unifamiliale de style éclectique datant de 1905. Elle est située dans la zone tampon Unesco délimitée autour du musée Horta inscrit sur la liste du patrimoine mondial. Elle figure également à l'inventaire du patrimoine monumental de la Commune de Saint-Gilles.

La demande vise la division de la maison en trois logements. Le rez-de-chaussée et une partie des caves seraient réaffectées en un duplex de deux chambres avec bureau, le premier étage et l'entresol en un logement, et le deuxième étage et le grenier en un duplex de deux chambres.

Les travaux prévoient notamment l'application d'un crépi sur la façade arrière dans les tons gris bleu clair, l'isolation (intérieure) de la toiture existante et le remplacement des châssis existants en PVC par de nouveaux châssis en bois de teinte foncée.

A l'examen du projet, il apparaît que les travaux projetés n'auraient pas d'impact sur l'édifice classé. Le remplacement des châssis en PVC par des châssis en bois devraient par ailleurs améliorer la situation existante de la maison en question.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ; B.D.U. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.